

COMMUNE DE LE PORT ORIENTATIONS STRATEGIQUES D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Le présent rapport a pour objet de présenter le projet d'urbanisme mis en œuvre depuis 50 ans sur le territoire portoï, d'en faire le bilan et de recueillir l'avis du Conseil municipal sur les orientations stratégiques de la politique d'aménagement et de développement durables de la Ville pour les années à venir.

1971 : un acte politique fort et déterminant pour des décennies avec l'adoption d'un Plan d'urbanisme directeur

En 1971, soit environ 100 ans après sa création, la ville de Le Port compte 22 000 habitants. Son **taux de croissance annuel est alors de 4,8 %, le plus élevé de l'île**, avec Saint-Denis et Le Tampon.

C'est dans ce contexte, que le 2 décembre 1971, le Conseil municipal de Le Port, réuni autour de Paul Vergès, examine et valide le plan d'urbanisme directeur visant à guider l'aménagement de la Ville pour les 15 années à venir. La Municipalité affirme alors que :

« Pour définir une politique municipale de l'urbanisme au Port, le Conseil municipal doit partir d'un certain nombre d'éléments de base et rappeler les principes auxquels il a décidé de se tenir. Le Conseil municipal considère que la population du Port qui doit y vivre et y travailler en permanence doit avoir droit :

- à la ville,
- à la nature, et en particulier à la mer,
- à un logement décent,
- à la formation scolaire, professionnelle et culturelle,
- aux loisirs.

Ce droit collectif de toute la population doit être la base permanente de toutes les préoccupations et de tous les choix du Conseil municipal. »

Extrait de la délibération du Conseil municipal de Le Port – Plan d'urbanisme directeur – décembre 1971

Le plan d'urbanisme directeur a donc été établi dans la perspective d'une projection de développement à 15 ans du territoire portoï, Il a été pensé pour une ville en pleine expansion devant accueillir une croissance et une migration très importante en lien notamment avec l'accroissement de l'activité portuaire. **La population maximum attendue était alors de 60 000 habitants.**

Une vision de l'avenir qui s'est traduit par une prise en compte des enjeux suivants :

- en matière d'aménagement du territoire : **protéger la population des risques naturels** (endiguements de la rivière des Galets), **protéger la nappe phréatique, modifier les conditions climatiques** (aridité, chaleur) par une politique dense de verdissement, de plantation, de végétalisation ;

- en matière d'éducation et de formation : un projet éducatif très développé avec la **construction de nombreux établissements scolaires des 1^{er} et 2^{ème} degrés pour accueillir la jeunesse portoïse et d'équipements sportifs et culturels** ;
- en matière de maîtrise du **développement économique dans des secteurs dédiés et aménagés spécifiquement** ;
- en matière de modalités opérationnelles : des moyens et outils nécessaires à la concrétisation du projet notamment au service de la **maîtrise publique du foncier** ;
- en matière d'inégalités et de la spécificité des quartiers : des propositions de mesures d'urgence pour **accompagner le développement du village de la Rivière des Galets** afin de ne pas créer de territoire d'exclusion ;
- enfin une **réflexion élargie à l'échelle régionale** notamment **sur la question des déplacements** et sur la nécessaire concertation des acteurs quant au développement économique en périphérie du territoire portoïse.

2021 : le bilan de 50 ans de politique d'aménagement sur le territoire portoïse

« Les politiques publiques mises en œuvre avec un grand sens de la continuité ont permis d'obtenir des résultats très probants : les bidonvilles et logements précaires qui étaient si nombreux ont quasiment disparu ; la plaine aride couverte d'andains est devenue, en bonne part, un damier d'espaces publics arborés apportant fraîcheur et contribuant à combattre les puits de chaleur ; les pressants besoins collectifs d'une population aux revenus modestes et donc logiquement demandeuse à cet égard, ont été satisfaits par un appareillage d'équipements et de services collectifs harmonieusement répartis dans la cité. »

Certes tout cela est vrai, mais il n'en demeure pas moins que des indicateurs urbains nous interpellent encore. Mettons en avant simplement deux d'entre eux : le solde migratoire est maintenant négatif depuis plus de 20 ans et d'autre part 70% des personnes ayant un emploi au Port n'y résident pas. C'est pourquoi, le défi portoïse est celui de l'attraction économique mais surtout résidentielle et urbaine. »

Extrait du Projet d'Aménagement et de Développement Durables – PLU de Le Port - octobre 2018

De nouvelles orientations d'aménagement et de développement durables

- **Un nouveau projet de Ville pour un nouveau parcours de Vie : Le Port, une ville maritime et culturelle, une qualité de vie**

« (Le) défi portoïse est celui de l'attraction économique mais surtout résidentielle et urbaine. »

Les réponses à ce défi sont de plusieurs niveaux.

L'attractivité résidentielle et urbaine passe bien entendu par la mise en œuvre de politiques publiques d'aménagement et de développement. Mais plus globalement, toutes les politiques publiques sont à activer et à mettre en synergie ; le défi portant moins sur un bouleversement en profondeur du territoire que sur la valorisation de ses atouts et l'amélioration de son image tant en interne qu'en externe.

Les trois axes constitutifs des politiques publiques d'aménagement et de développement :

1- Le Port, une ville océano-portuaire, au développement économique confirmé

*« **Demain, Le Port deviendra ville océano-portuaire** : tels sont bien le projet et la volonté de s'appuyer sur le portuaire si puissant et l'océanique si présent pour renouveler la ville, et la faire évoluer vers une ville de toutes les opportunités, urbaines, économiques et sociales : en somme de tourner la ville vers ses ports et sa façade océanique. »*

Extrait du Projet d'Aménagement et de Développement Durables – PLU de Le Port - octobre 2018

2- Le Port, une ville résidentielle au service de ses habitants

*« **Demain, Le Port, ville résidentielle au service de ses habitants** : tel est aussi le projet et la volonté de changer cette situation en s'appuyant tant sur les leviers de la réhabilitation et des mutations urbaines que sur ceux de la mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel pour accroître l'attraction urbaine de la ville. Faire renaître tout autant que révéler de nouvelles valeurs de localisation visant à établir une ville de toutes les proximités : **urbaine** entre logements, services et emplois ; **sociétale** entre les générations et les catégories sociales ; **fonctionnelle** en conciliant mobilités de tous modes et accessibilité à toutes populations. »*

Extrait du Projet d'Aménagement et de Développement Durables – PLU de Le Port - octobre 2018

3- Le Port, une ville verte, douce et économe

***Demain, Le Port, une ville verte, douce et économe** est alors le projet et la volonté, en s'appuyant sur l'acquis, d'actualiser et approfondir cette tradition en l'adaptant aux exigences contemporaines de la conciliation entre l'homme et la nature, autant du point de vue des déplacements que de la gestion des ressources rares : l'espace et la ressource en eau, notamment. »*

Extrait du Projet d'Aménagement et de Développement Durables – PLU de Le Port - octobre 2018

Valoriser les atouts de la Ville et sa qualité de vie : agir sur son image et celle de ses habitants

L'ambition de la ville de Le Port est double :

1- Unifier la ville et ses résidents

Il s'agit de reconnecter les espaces monofonctionnels en créant du lien, pour générer une unité à l'échelle de la ville : reconnecter l'urbain d'une part, mais également les Portoïses et les non-Portoïses d'autre part.

2- Reconnecter la ville à la mer

La Ville de Le Port se donne pour ambition d'enrichir la ville résidentielle en faisant effet de levier à partir de la ville outil portuaire. Il s'agit en ce sens de retourner la ville vers le littoral, d'observer une montée en gamme raisonnée et focalisée de l'économie urbaine, et de développer l'accessibilité multimodale.

L'ensemble des évolutions attendues doit générer une évolution parallèle de l'image de la ville : une ville réunifiée, dynamique, authentique et verte. Il s'agit de **passer d'un territoire économique à un territoire de vie.**

Cette double ambition est déclinée dans toutes les politiques publiques et trouve particulièrement sa traduction opérationnelle dans trois programmes transversaux :

- a) Action Cœur de Ville
- b) Le Campus de l'Oasis
- c) Le Fil vert interquartiers

- Une démarche globale d'écologie urbaine intégrée

« L'environnement urbain est essentiellement dépendant des activités de l'Homme (...) mais aussi de son comportement et de ses choix vis-à-vis de la nature en ville (...). »

Extrait du manifeste « Ecologie urbaine et citoyenne » - ©2020 pour Ecologie Urbaine

Au contraire des autres Communes de l'Ouest de l'île, le territoire portois est peu doté en grands ensembles d'espaces agricoles et naturels ce dont témoignent, par exemple, la faible importance des espaces, soit reconnus au titre des dispositions du code de l'environnement, soit classés par le schéma de cohérence territoriale de l'Ouest comme espaces naturels de protection forte. Inversement les espaces artificialisés prédominent fortement.

Très peu d'espaces naturels de protection forte, beaucoup d'espaces artificialisés : la problématique de la **qualité environnementale est vraiment singulière au Port** et bien différente de ce qu'elle est dans les autres communes de l'Ouest de l'île.

Dans ce contexte et plus qu'ailleurs, l'action municipale doit s'inscrire à tous les niveaux dans **une politique générale d'écologie urbaine**, afin de **garantir et valoriser la qualité du cadre de vie portois**,

Les objectifs visés sont bien entendu :

- **Une réduction significative de l'empreinte carbone**, notamment en développant les mobilités douces, l'économie circulaire, l'agriculture urbaine de proximité, etc.
- **Le renforcement de la nature et de la biodiversité dans la ville**, en développant les approches systémiques, bio-inspirées et sensibles, notamment pour végétaliser/déminéraliser, réemployer le foncier, réduire l'effet de la chaleur, améliorer la santé des habitants par un urbanisme sensible, tenant compte du vivant.

« Réintroduire le VIVANT et le SENSIBLE, c'est sortir des approches linéaires et penser d'abord ECO système. »

Extrait du manifeste « Ecologie urbaine et citoyenne » - ©2020 pour Ecologie Urbaine

Il s'agit aussi et surtout de penser **la Ville comme un écosystème urbain** dont le fonctionnement et l'aménagement ne peuvent s'appréhender que dans **une approche interdisciplinaire, intégrant les sciences humaines, sociales, politiques et économiques**.

Une **démarche d'écologie urbaine** qui se veut pérenne, adaptée et appropriée s'appréhende dans le cadre d'une approche systémique, transversale et multi-échelles. Elle **doit être intégrée**.

Pour cela, le bon sens commun, l'expertise d'usage et la technicité des acteurs du territoire doivent être mobilisés. Les interventions doivent être pensées et menées à toutes les échelles, du plan directeur de responsabilité publique aux actions individuelle et/ou collectives de proximité.

La démarche d'écologie urbaine intégrée ne pourra être menée qu'au travers de plus de **démocratie participative et citoyenne** et d'**interactions et de solidarité, en proximité et en résidence**.

En conclusion

Nos projets d'aménagement et de développement font et feront encore changer Le Port pour offrir une nouvelle image et de nouvelles réalités à ses habitants et à ses visiteurs. C'est dans cet esprit d'excellence qu'il nous appartient de continuer à écrire la grande Histoire et le grand avenir des Portois.

Nos objectifs sont portés par des ambitions visant l'Épanouissement de nos concitoyens, le Développement équilibré et harmonieux de notre territoire, et la Cohésion Sociale pour une société émancipée, solidaire et apaisée.

La nouvelle grande orientation que nous actons, par cette délibération, est celle d'une ville résolument tournée vers l'**Écologie urbaine**. Une ville qui sait concilier :

- Épanouissement humain et développement économique ;
- Activité anthropique et préservation de l'Environnement ;
- Armature territoriale et fait culturel.

Il est essentiel que nous conduisions cette politique avec Humilité, Persévérance et Clairvoyance. Notre responsabilité est immense. Elle nous appelle à penser l'avenir comme un présent imminent et pressant.

Par nos décisions, nous prôtons :

- L'Éducation pour faire l'alliance autour de l'enfant citoyen, de la crèche à l'école ;
- La Culture et le Sport pour l'épanouissement de chacun ;
- L'Environnement pour préserver le cadre de vie et la biodiversité ;
- L'Aménagement jusque le cœur de la Ville pour vivre mieux encore ;
- Le Logement pour voler de ses propres ailes et fonder sa famille ;
- La sécurité pour une ville conciliante à vivre ;
- La Solidarité et la Proximité pour être au plus près de chaque Portois.

Par nos actes, le projet de Ville et le parcours de vie que nous proposons aux Portois, sont à construire avec eux et pour eux.

Et par nos choix enfin, tout en prenant en compte nos grandes transitions ~~sociétales qui elles soient~~ démographique, écologique, économique, institutionnelle ou culturelle, nous sommes les garants pour les Portoises de leur émancipation, de la justice sociale et du respect mutuel qu'ils sont en droit d'attendre de la puissance publique.

L'*Écologie urbaine intégrée* est une réponse novatrice à ces défis. Elle est un projet de société lisible, cohérent et profitable à tous.

En ce sens, nous sommes les héritiers d'une tradition politique portoïse, initiée par nos collègues il y a 50 ans maintenant :

Veiller à ce que tous les actes de la collectivité, visant l'avenir de la communauté portoïse, garantissent durablement l'intérêt de chaque individu qui la compose.

Il est demandé au Conseil municipal :

- de prendre acte du rapport présenté ;
- d'adopter les nouvelles orientations stratégiques d'aménagement et de développement du territoire pour les années à venir ;
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à lancer les procédures juridiques, réglementaires et préalables à l'engagement global de ces nouvelles orientations stratégiques, et à signer tous les actes correspondants.